



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNAF

Question écrite n° 67291

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les désaccords opposant la Caisse nationale d'allocations familiales et le Gouvernement pour la signature de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008. En effet, les caisses d'allocations familiales craignent une réduction du rythme d'évolution du Fonds national d'action sociale, ce qui conduirait à la suppression de certaines structures gérées par les CAF, comme les foyers de jeunes travailleurs, les centres sociaux ou les structures de la petite enfance. De plus, les caisses redoutent une importante suppression de postes, ce qui ne leur permettrait pas de maintenir les services de proximité existants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position à ce sujet et les mesures envisageables afin qu'une issue satisfaisante soit trouvée pour la signature de cette convention.

Texte de la réponse

Les négociations menées par la Caisse nationale des allocations familiales et l'État pour la signature de la convention d'objectifs et de gestion 2005-2008, portant plus particulièrement sur l'évolution du Fonds national d'action sociale (FNAS) de la branche, sont terminées. Le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille est maintenant en mesure de vous préciser que, pour la période 2005-2008, les ressources du FNAS augmenteront de 7,5 % par an, soit une augmentation de plus de 30 % sur la période. Ce sont ainsi 2,4 milliards d'euros supplémentaires qui iront à l'action sociale de la branche famille. Les montants consacrés au FNAS auront presque doublé entre 2002 et 2008. Ces augmentations permettront de respecter l'ensemble des engagements déjà pris par les caisses, notamment auprès des collectivités locales et des centres sociaux. 26 000 places de crèches ont déjà été créées depuis 2002. 31 000 places supplémentaires seront réalisées sur la période 2005-2008. 15 000 places supplémentaires seront créées, conformément aux objectifs fixés par le Premier ministre. Les financements seront orientés en priorité vers les territoires dont les besoins sociaux sont les plus importants, notamment ceux qui souffrent d'un retard en matière d'équipements pour la petite enfance. En outre, la convention permettra au réseau des caisses d'allocations familiales d'offrir un service de qualité aux familles allocataires en facilitant l'accès aux droits, en améliorant l'accueil et les délais de réponse. 2 100 personnes seront recrutées sur la période 2005-2008. Ces engagements seront tenus et intégrés dans la future convention d'objectifs et de gestion dont la signature interviendra dans la seconde quinzaine du mois de juillet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67291

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6119

Réponse publiée le : 9 août 2005, page 7743